

RÉUNION DU 23 MARS 2009

Le vingt trois mars deux mille neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT

Etaient Présents : M. Guy AMIOT, M. DECARITE Hubert, M. EUGENIE Christian, Mme HUBERT Chantal, Mme GAMACHE Isabelle, M. PASQUIER Roger, M. POLIDOR Christophe, M. LESERT Bernard, M. LE MARQUIS Laurent, M. POISSON Joël, Mme ENQUEBECQ Nathalie, M. GRANDIN Pierre, Mme JEAN Mireille.

Etaient Absents excusés : Mlle BURET Elsa

Etait Absent :

Secrétaire de séance : M. POISSON Joël

Le compte rendu du 5 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18 h 30

1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2008

Sous la présidence de M. DECARITE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2008 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Résultat reporté (Excédent) :	251 001,59 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses	365 253,26 €
Recettes	489 236,73 €
Excédent de clôture (Excédent)	374 985,06 €

Investissement

Résultat reporté (Déficit)	29 719,70 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses	99 591,60 €
Recettes	134 806,81 €
Restes à réaliser	118 368,74 €
Déficit de clôture	- 112 873,23 €

Nombre de voix pour : 12

Nombre de voix contre : 0

Hors de la présence de M. AMIOT, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2008.

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare par 13 voix pour, et 0 voix contre que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET COMMUNAL 2009

Le Conseil Municipal délibère et décide par :

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 262 111,83 € au compte R 002 (compte 110 ligne 002).

Affectation au compte 1068 de 112 873,23 € au compte R 1068.

4 - QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des quatre taxes directes locales à l'identique, soit :

- taxe d'habitation : 9.83 %
- taxe foncière bâti : 13.23 %
- taxe foncière non bâti : 30.75 %
- taxe professionnelle : 16.55 %

5 - BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 741 106 Euros en section de fonctionnement
- 755 075 Euros en section d'investissement

Fonctionnement dépenses :

- charges à caractère général	126 769 Euros
- charges de personnel	208 200 Euros
- autres charges de gestion courante	65 330 Euros
- charges financières	9 050 Euros
- charges exceptionnelles	0 Euros
- dépenses imprévues	10 000 Euros
- virement section d'investissement	321 757 Euros
TOTAL DES DEPENSES	<u>741 106 Euros</u>

Fonctionnement recettes :

- travaux en régie	12 000 Euros
- produits des services	42 065 Euros
- atténuation de charges	25 600 Euros

- impôts et taxes	159 279 Euros
- dotations et participations	226 971 Euros
- autres produits de gestion courante	13 000 Euros
- produits exceptionnels	80 Euros
- excédent 2007	262 111 Euros
TOTAL DES RECETTES	741 106 Euros

Investissement dépenses :

- remboursement emprunts	28 915 Euros
- immobilisations incorporelles	8 790 Euros
- immobilisations corporelles	9 164 Euros
- immobilisations en cours	686 206 Euros
- travaux en régie	12 000 Euros
- dépenses imprévues	10 000 Euros

Investissement dépenses **755 075 Euros**

Investissement recettes :

- dotations	133 440 Euros
- subventions investissements	294 383 Euros
- Virement section de fonctionnement	321 757 Euros
- solde exécution reporté	5 495 Euros

Investissement recettes **755 075 Euros**

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2009 à l'unanimité.

6 – COMMISSION ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPEES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme Monsieur AMIOT Guy comme membre de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

7 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme Monsieur Christian EUGENIE « Monsieur Risques » pour la commune.

La séance est levée à

Le Maire,

Le Conseil Municipal,